

Discours de Mr Jean- Michel Delmotte,
Représentant de l'UNICEF en Tunisie
Rencontre UNICEF, milieu associatif et partenaires gouvernementaux
Le 27 décembre 2007

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, une bonne part de nos activités quotidiennes de coopération s'effectue avec les autorités, au niveau central mais aussi au niveau local. Mais ce sont aussi les représentants de la société civile qui nous permettent d'apprendre, d'échanger des idées, de nouer des liens et d'obtenir de vrais résultats durables pour les enfants.

Les organisations non gouvernementales restent des alliées essentielles de l'UNICEF, non seulement pour ce qui est de mobiliser l'opinion publique, mais aussi pour la **formulation** des grandes politiques et leur **application** sur le terrain. Ces liens résultent d'un effort délibéré de notre part pour étendre nos partenariats notamment avec vous, les organisations non gouvernementales mais aussi le secteur privé. Ces liens s'expliquent aussi par la remarquable expansion du rôle de la société civile dans un monde en changement rapide, et par le rôle actif qu'elle joue de plus en plus dans des domaines où les pouvoirs publics n'ont parfois pas souhaité ou pas pu intervenir. Dans le domaine de la violence faite aux femmes ou des abus faits aux enfants, c'est la société civile qui bien souvent tire la sonnette d'alarme et agit.

Vous savez faire entendre votre voix et vous avez fait entendre votre voix. Mais ces dernières années, vous avez fait mieux. Vous avez fait sentir votre influence. Qu'il s'agisse de la maladie (au premier rang desquelles le SIDA), de l'école, des mères célibataires et de la participation, vous avez contribué à faire avancer les choses, et donné une vitalité et une signification nouvelles à la notion de communauté.

De plus en plus, c'est de groupes bénévoles - partout dans le monde mais aussi ici, en Tunisie - que partent des initiatives d'intervention

améliorant la vie d'êtres humains. De ce fait, même si la **démocratie représentative** demeure la seule méthode légitime de prise de décisions collectives, **la démocratie active** et **participative** revêt de plus en plus d'importance. La société civile et particulièrement le secteur associatif, qui a la possibilité d'exprimer les intérêts des citoyens, de dialoguer directement avec les gouvernements et de participer directement aux grands débats politiques, nationaux et internationaux, peut ainsi faire le lien entre la théorie et la pratique de la démocratie.

S'il y a peu les grandes réunions et conférences nationales étaient l'apanage du seul gouvernement, il serait impensable aujourd'hui que ces manifestations aient lieu sans l'apport de vos idées, de vos moyens de communication et de mobilisation. Si naguère la gouvernance ne concernait que les gouvernements, à l'heure actuelle la société civile est intégrée dans les processus nationaux visant à améliorer la bonne gouvernance.

Si naguère le contrôle et l'application des lois et des conventions étaient pour l'essentiel du ressort des gouvernements, aujourd'hui la société civile est souvent à l'avant-garde : d'ailleurs les conventions qui nous fondent, la CRC (dans son article 44 notamment) et la CEDAW, obligent à ce partenariat entre Etat et société civile dans le processus de rapport au Comité¹.

Il nous plaît aussi de penser que la société civile devrait partout jouer un rôle d'agent de contrôle des politiques et des programmes en place. Il nous plaît aussi de penser que le pouvoir d'initiative devrait également appartenir à la société civile. Et là où il s'exerce, les réalisations sont formidables : ainsi, c'est la société civile qui a joué un rôle déterminant dans la lutte mondiale contre les maladies infectieuses, dans le débat sur la pauvreté ; c'est la société civile qui a réussi à faire interdire l'emploi des mines antipersonnel, a permis

¹ Il a insisté sur l'importance de la participation des organisations non gouvernementales et de la société en général, et surtout de la participation directe des enfants et des jeunes). Dans certains cas, le Comité a aussi proposé l'adoption d'un cadre législatif pour favoriser la création d'organisations non gouvernementales: «Le Comité est préoccupé par l'absence de cadre législatif régissant la création d'organisations non gouvernementales nationales indépendantes... recommande par ailleurs d'adopter un cadre législatif pour encourager la création d'ONG nationales.»

d'établir la Cour pénale internationale, et a réussi à donner aux victimes de génocides, de viols de masse et d'autres crimes de guerre, l'espoir d'obtenir justice.

Les campagnes populaires ont contribué à persuader les gouvernements occidentaux d'accorder un allègement substantiel de la dette aux pays les plus pauvres, et de consacrer les sommes ainsi économisées à des programmes de réduction de la pauvreté. Récemment, en 2006, vos interventions ont été essentielles pour la création du nouveau Conseil des droits de l'homme aux Nations Unies ainsi que l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées*, aboutissement d'années de plaidoyer des organisations de défense des droits des personnes handicapées, qui ont participé à toutes les étapes de la négociation et ont eu une influence déterminante sur les résultats. Sans leur plaidoyer résolu et leur dévouement, je ne pense pas que cet important accord aurait jamais été conclu. En fait, la société civile a la capacité de faire reculer les limites du possible, car vous pouvez dire et faire des choses que nous ne pouvons dire ni faire. Dans certains domaines, c'est vous qui êtes à l'avant-garde, et nous qui vous suivons.

En ce sens, la réunion de ce jour est importante, pour l'UNICEF et ses partenaires tunisiens. Elle est une première et constitue sans nul doute l'essence même de ce qu'est notre rôle dans un pays comme la Tunisie : favoriser les rencontres et les partenariats pour le mieux-être des enfants. Notre objectif aujourd'hui est double : vous présenter les résultats du travail accompli - avec votre complicité - par Monsieur Lassaad Messadi : une analyse qualitative des associations oeuvrant dans le domaine de l'enfance (avec d'intéressants éléments sur les opportunités, contraintes, défis, les avantages et les modes opératoires des associations) mais aussi des pistes et des recommandations pour améliorer le fonctionnement, la gouvernance, les résultats et les partenariats de ces associations entre elles, avec l'UNICEF mais aussi – et je dirais surtout – avec les institutions nationales (que je remercie d'être là). Mais Monsieur Messadi vous en dira plus tout à l'heure.

Il est aussi important que nous fassions plus ample connaissance, entre nous tous, que nous puissions identifier les acteurs présents dans

certaines régions, dans certains quartiers où la situation des enfants ou de certains groupes d'enfants requiert des actions de terrain, pour lesquelles les associations sont indispensables. Faire connaissance signifie échanger des informations factuelles mais aussi ouvrir un dialogue et une discussion de façon à clarifier les perceptions que nous avons les uns des autres : notre complémentarité et le succès de nos actions est à ce prix. C'est aussi pour cette raison que l'UNICEF vous présentera ses priorités d'actions (notre plan quinquennal) telles qu'elles ont été décidées avec nos partenaires nationaux et cela dans le cadre général du plan d'action des NU en Tunisie. Cela vous donnera peut-être des idées de partenariats et de positionnements.

Je pense aussi que vous discuterez aujourd'hui d'un certain nombre de recommandations pour améliorer notre travail conjoint et je voudrais, au nom de l'UNICEF, vous soumettre un nombre de considérations qui sont pour nous importantes dans le mode de gestion des associations :

- l'approche basée sur les résultats qui nous permet de nous concentrer sur des actions concrètes qui peuvent changer l'avenir des enfants, plutôt que de travailler sur nos processus ;
- l'approche basée sur les droits humains qui permet d'identifier quels sont les rôles de chacun par rapport à un droit donné (éducation, santé, liberté d'expression) et sa capacité réelle à jouer ce rôle concrètement ;
- la nécessité d'organiser la participation effective des bénéficiaires (enfants et jeunes, femmes) à leur devenir ; à les impliquer dans la gestion des associations, dans les processus internes et dans la mise en œuvre des actions concrètes.

Je voudrais enfin saluer, non seulement les associations qui ont collaboré à la préparation de ce rapport mais aussi celles avec lesquelles nous sommes liés par des accords internationaux comme le Rotary, les scouts, les sociétés de la Croix-Rouge, la Jeune Chambre Internationale.